

Résolution du groupe EuroFIA, Réunion de Dublin, 2 juin 2015

Le groupe EuroFIA a appris avec grande inquiétude l'avis de résiliation donné par le Danish National Broadcaster (DR) à la Danish Artists' Union (DAF) concernant leur convention négociée collectivement. Le groupe est particulièrement préoccupé par la référence abusive aux règles de concurrence entravant les négociations collectives au nom des employés.

Les travailleurs atypiques, y compris ceux sous contrats courts, doivent jouir des droits fondamentaux du travail. Le groupe souligne que l'emploi à court terme, qu'il soit pour les solistes ou pour les artistes interprètes reconnus, n'a absolument aucune influence sur la relation de travail fondamentale. Un critère aussi vague est sans rapport avec les indicateurs spécifiques établis par l'OIT concernant l'existence d'une relation de travail (fixés par la Recommandation N°198).

Le groupe EuroFIA décide:

D'exprimer avec vigueur son soutien et sa solidarité envers les artistes danois potentiellement affectés par ce changement;

De surveiller de près la situation au Danemark, en vue d'agir si la question n'est pas résolue. Les récentes délibérations sectorielles du Forum tripartite de dialogue mondial de l'Organisation Mondiale du Travail (OIT) ont débouché sur des points de consensus qui établissent clairement que les Gouvernements doivent « appliquer les lois sur la protection de la propriété intellectuelle et veiller à ce que la législation sur la concurrence n'empêche pas les travailleurs des médias et de la culture d'exercer leur droit de liberté syndicale ou de participer au dialogue social avec leurs partenaires sociaux ». Ainsi EuroFIA croit qu'un examen complet doit être réalisé pour tous les mécanismes de solidarité, ainsi qu'une plainte déposée auprès de l'Organisation Internationale du Travail, examen que notre organisation soutiendrait pleinement.